

Fiche de Données de Sécurité

Conformément à l'Annexe II du REACH - Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

UFI: VYX1-90RF-G00P-AFJJ
Dénomination Multipor FIX X710

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Dénomination supplémentaire Mortier allégé multipor pour systèmes composites d'isolation thermique par l'extérieur (ETICS)

Utilisations Identifiées	Industrielles	Professionnelles	Consommateurs
Mortier allégé multipor pour systèmes composites d'isolation thermique par l'extérieur (ETICS)	✓	✓	-

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Raison Sociale Xella Porenbeton Schweiz AG
Adresse Steinackerstrasse 29
Localité et Etat CH- 8302 Kloten, Schweiz

+41 (0) 43- 388 35 35
fax +41 (0) 43- 388 35 88

Courrier de la personne compétente,

personne chargée de la fiche de données de sécurité. ulrich.becker@xella.com
<https://www.xella.ch>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents s'adresser à + 41 (0) 44- 251 51 51 ou 145
Centre suisse d'information toxicologique Zurich (uniquement en Suisse ; contact et informations via Internet: www.toxinfo.ch)

RUBRIQUE 2. Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et amendements successifs). Aussi, le produit nécessite une fiche des données de sécurité conforme aux dispositions du Règlement (UE) 2020/878. D'éventuelles informations supplémentaires relatives aux risques pour la santé et/ou pour l'environnement figurent aux sections 11 et 12 de la présente fiche.

Classification e indication de danger:

Lésions oculaires graves, catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Irritation cutanée, catégorie 2	H315	Provoque une irritation cutanée.
Sensibilisation cutanée, catégorie 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage de danger conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (CLP) et modifications et adaptations successives.

Pictogrammes de danger:	
 	
Mentions d'avertissement:	Danger
Mentions de danger:	
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Conseils de prudence:	
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P280	Porter des gants de protection / des vêtements protection / un équipement de protection des yeux / du visage.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
P501	Éliminer le produit / le conteneur conformément à la législation en vigueur en matière de traitement des déchets.
Contient:	HYDROXYDE DE CALCIUM Ciment, Portland, clinker

2.3. Autres dangers

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances PBT ou vPvB en pourcentage ≥ à 0,1%.

Le produit ne contient pas de substances ayant des propriétés de perturbateur endocrinien en concentration ≥ 0,1%.

Le produit développe un pH alcalin avec l'humidité et peut provoquer des irritations.
Réagit avec: l'humidité, l'eau (ciment en solution aqueuse pH >11)
En cas de contact avec la peau : Provoque une irritation cutanée.

RUBRIQUE 3. Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Informations non pertinentes

3.2. Mélanges

Contenu:

Identification	x = Conc. %	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)
QUARTZ		
INDEX -	45 ≤ x < 47,5	
CE 238-878-4		
CAS 14808-60-7		

Règ. REACH 01-2120770509-45-XXXX

Ciment, Portland, clinker

INDEX - $10 \leq x < 11,5$ Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335, Skin Sens. 1 H317

CE 266-043-4

CAS 65997-15-1

HYDROXYDE DE CALCIUM

INDEX - $5 \leq x < 6$ Eye Dam. 1 H318, Skin Irrit. 2 H315, STOT SE 3 H335

CE 215-137-3

CAS 1305-62-0

Règ. REACH 01-2119475151-45-XXXX

Le texte complet des indications de danger (H) figure à la section 16 de la fiche.

RUBRIQUE 4. Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Informations générales :
Premier intervenant: attention à l'autoprotection
! Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).
Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité).

En cas d'inhalation :
Si la respiration est difficile, sortir à l'air frais et rester au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si vous ne vous sentez pas bien.
Si la respiration est irrégulière ou arrêtée, pratiquer la respiration artificielle. Appelez immédiatement un médecin.

En cas de contact avec la peau :
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Ne laissez pas le produit sécher sur la peau.
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. (PH du savon : neutre)
Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux:
En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes en gardant les paupières ouvertes et consulter un ophtalmologiste.
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les lésions corrosives qui ne sont pas traitées sont difficiles à guérir.

En cas d'ingestion :
Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente ou souffrant de crampes. Rincez-vous bien la bouche avec de l'eau. Buvez l'eau par petites gorgées (effet de dilution). Ne pas faire vomir.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information spécifique n'est disponible sur les symptômes et les effets provoqués par le produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Premiers soins, décontamination, traitement des symptômes

RUBRIQUE 5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

	Multipor FIX X710	Revision n. 4 du 30/01/2024 Imprimé le 30/01/2024 Page n. 4/17 Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)
---	--------------------------	---

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont les moyens traditionnels: anhydride carbonique, mousse, poudre et eau nébulisée.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Aucun en particulier.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

DANGERS DUS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion.

Le produit développe un pH alcalin avec l'humidité et peut provoquer des irritations.

5.3. Conseils aux pompiers

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée utilisée pour l'extinction et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

ÉQUIPEMENT

Vêtements normaux de lutte de contre le feu, respirateur autonome à air comprimé à circuit ouvert (EN 137), combinaison pare-flamme (EN469), gants pare-flamme (EN 659) et bottes de pompiers (HO A29 ou A30).

RUBRIQUE 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales :

Manipulation sûre : voir section 7

Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Fournir une ventilation adéquate et une évacuation locale aux points critiques.

Protéger de l'humidité.

Éviter la formation de poussière.

Ne pas respirer la poussière.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement :

Protéger de l'humidité. Éviter la formation de poussière.

dégagement de poussière : Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).

Recueillir soigneusement lorsqu'il est sec. Recueillir mécaniquement, placer dans des conteneurs spéciaux pour l'élimination.

N'utilisez pas de brosses ou d'air comprimé pour nettoyer les surfaces ou les vêtements. Utilisez un aspirateur industriel homologué et un nettoyant dissolvant. Filtre à air à particules haute efficacité (filtre HEPA)

Recyclage possible sans traitement particulier. Consultez le fabricant ou le fournisseur pour obtenir des informations sur la récupération ou tri des déchets.

Les autres informations:

Suspension : Le produit est un alcali. Avant d'être rejeté dans des stations d'épuration, le produit doit normalement être neutralisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

	Multipor FIX X710	Revision n. 4 du 30/01/2024 Imprimé le 30/01/2024 Page n. 5/17 Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)
---	--------------------------	---

RUBRIQUE 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Porter un équipement de protection individuelle (voir section 8).
Éviter la formation de poussière.
Conserver le récipient bien fermé.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Fournir une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire.
Éviter le rejet dans l'environnement.
Conseils de protection contre les incendies et les explosions
Mesures normales de prévention des incendies.
Conseils sur l'hygiène générale du travail
Mesures de protection minimales selon TRGS 500
Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
Éviter la formation de poussière. Établir et respecter le programme de protection de la peau.
Utiliser une crème protectrice pour la peau avant de manipuler le produit.
Nettoyage approfondi de la peau après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire, fumer, sentir.
Se laver les mains et le visage avant les pauses et après le travail et prendre une douche si nécessaire.
Prévoir des installations sanitaires suffisantes
Prévoyez une douche oculaire et étiquetez son emplacement bien en vue
Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail. Lavez d'abord les vêtements contaminés réutilisation.
Les sols, murs et autres surfaces de la zone dangereuse doivent être nettoyés régulièrement.
En savoir plus sur la manipulation
Fournir une ventilation adéquate et une évacuation locale aux points critiques.
Les personnes souffrant de sensibilisation cutanée chronique ou récurrente, d'asthme, d'allergies, de problèmes respiratoires les maladies ne doivent pas être employées dans aucun processus utilisant ce mélange.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences relatives aux salles de stockage et aux récipients
Suivi par : Betriebssicherheitsverordnung (BetrSichV)
Conserver sous clé et hors de portée des enfants. Tenir hors de portée des enfants.
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Entreposer dans un endroit sec.
Conserver le récipient bien fermé. Gardez l'emballage sec et hermétiquement fermé pour éviter la contamination et l'absorption d'humidité.
Matériau du conteneur/équipement inapproprié : Aluminium
Utiliser un système de "permis de travail" pour l'entretien des réservoirs et des silos.
Notes sur le stockage commun
Tenir à l'écart des aliments, des boissons et des aliments pour animaux.
Tenir à l'écart de
: Acides
En savoir plus sur les conditions de stockage
Protéger de l'humidité.
Veuillez noter la date de péremption (Référence à d'autres rubriques 15.1, Restriction d'utilisation selon l'annexe REACH XVII, n. : 47)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

DEU	Deutschland	Technischen Regeln für Gefahrstoffe (TRGS 900) - Liste der Arbeitsplatzgrenzwerte und Kurzzeitwerte. MAK- und BAT-Werte-Liste 2020, Ständige Senatskommission zur Prüfung gesundheitsschädlicher Arbeitsstoffe, Mitteilung 56
DNK	Danmark	Bekendtgørelse om grænseværdier for stoffer og materialer - BEK nr 1458 af 13/12/2019
ESP	España	Límites de exposición profesional para agentes químicos en España 2021
FRA	France	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France. ED 984 - INRS
FIN	Suomi	HTP-VÄRDEN 2020. Koncentrationer som befunnits skadliga. SOCIAL - OCH HÄLSOVARDSMINISTERIETS PUBLIKATIONER 2020:25
GRC	Ελλάδα	Π.Δ. 26/2020 (ΦΕΚ 50/Α' 6.3.2020) Εναρμόνιση της ελληνικής νομοθεσίας προς τις διατάξεις των οδηγιών 2017/2398/ΕΕ, 2019/130/ΕΕ και 2019/983/ΕΕ «για την τροποποίηση της οδηγίας 2004/37/ΕΚ ``σχετικά με την προστασία των εργαζομένων από τους κινδύνους που συνδέονται με την έκθεση σε καρκινογόνους ή μεταλλαξιογόνους παράγοντες κατά την εργασία``»
HUN	Magyarország	Az innovációt és technológiáért felelős miniszter 5/2020. (II. 6.) ITM rendelete a kémiai kóroki tényezők hatásának kitett munkavállalók egészségének és biztonságának védelméről
HRV	Hrvatska	Pravilnik o izmjenama i dopunama Pravilnika o zaštiti radnika od izloženosti opasnim kemikalijama na radu, graničnim vrijednostima izloženosti i biološkim graničnim vrijednostima (NN 1/2021)
ITA	Italia	Decreto Legislativo 9 Aprile 2008, n.81
LTU	Lietuva	Jsakymas dėl lietuvis higienos normos hn 23:2011 „cheminių medžiagų profesinio poveikio ribiniai dydžiai. Matavimo ir poveikio vertinimo bendrieji reikalavimai“ patvirtinimo
NOR	Norge	Forskrift om endring i forskrift om tiltaksverdier og grenseverdier for fysiske og kjemiske faktorer i arbeidsmiljøet samt smitterisikogrupper for biologiske faktorer (forskrift om tiltaks- og gren

Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV-ACGIH		10			

HYDROXYDE DE CALCIUM					
Valeur limite de seuil					
Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
		mg/m3	ppm	mg/m3	ppm
TLV	BGR	1		4	RESPIR
TLV	CZE	1		4	RESPIR
AGW	DEU	1		2 (C)	INHALA
MAK	DEU	1		2	INHALA
TLV	DNK	1			RESPIR E
VLA	ESP	1		4	
VLEP	FRA	1		4	
HTP	FIN	1		4	
TLV	GRC	1		4	Αναπνεύσιμο κλάσμα
AK	HUN	1		4	RESPIR
GVI/KGVI	HRV	1		4	RESPIR
VLEP	ITA	1		4	RESPIR
RD	LTU	1		4	PEAU
TLV	NOR	1		4	RESPIR
TGG	NLD	1		4	RESPIR
VLE	PRT	1		4	RESPIR
NDS/NDSch	POL	2		6	INHALA
NDS/NDSch	POL	1		4	RESPIR
TLV	ROU	1		4	RESPIR
NGV/KGV	SWE	1		4	RESPIR
NPEL	SVK	1		4	RESPIR
MV	SVN	1		4	
WEL	GBR	5			INHALA
WEL	GBR	1		4	RESPIR
OEL	EU	1		4	RESPIR
TLV-ACGIH		5			

Concentration prévue sans effet sur l'environnement - PNEC		
Valeur de référence en eau douce	0,49	mg/l
Valeur de référence en eau de mer	0,32	mg/l
Valeur de référence pour eau de mer, écoulement intermittent	0,49	mg/l
Valeur de référence pour les microorganismes STP	3	mg/l
Valeur de référence pour la catégorie terrestre	1080	mg/kg

Santé –	
Niveau dérivé sans effet - DNEL / DMEL	
Effets sur les consommateurs	Effets sur les travailleurs

s								
Voie d'exposition	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques	Locaux aigus	Systém aigus	Locaux chroniques	Systém chroniques
Inhalation	4 mg/m3		1 mg/m3		4 mg/m3		1 mg/m3	

Légende:

(C) = CEILING ; INHALA = Part inhalable ; RESPIR = Part respirable ; THORAC = Part thoracique.

VND = danger identifié mais aucune valeur DNEL/PNEC disponible ; NEA = aucune exposition prévue ; NPI = aucun danger identifié ; LOW = danger faible ; MED = danger moyen ; HIGH = danger élevé.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié.
Pour le choix des dispositifs de protection individuelle au besoin demander conseil aux fournisseurs de substances chimiques.
Les dispositifs de protection individuelle doivent être marqués du label de certification CE qui atteste leur conformité aux normes en vigueur.

Prévoir une douche d'urgence avec accessoires de lavage du visage et des yeux.

PROTECTION DES MAINS
Dans le cas où serait prévu un contact prolongé avec le produit, il est recommandé de se protéger les mains avec des gants de travail résistant à la pénétration (voir la norme EN 374).
Le matériau des gants de travail doit être choisi en fonction du processus d'utilisation et des produits qui en dérivent. Il est par ailleurs rappelé que les gants en latex peuvent provoquer des phénomènes de sensibilisation.
Matériau approprié : NBR (caoutchouc nitrile)

PROTECTION DES PEAU
Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie II (réf. Règlement 2016/4

	Multipor FIX X710	Revision n. 4
		du 30/01/2024
		Imprimé le 30/01/2024
		Page n. 9/17
		Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)

Limite supérieur d'explosion	pas disponible
Point d'éclair	pas applicable
Température d'auto-inflammabilité	pas disponible
Température de décomposition	pas disponible
pH	11-13
Viscosité cinématique	pas disponible
Solubilité	<2 g/L
Coefficient de partage: n-octanol/eau	pas disponible
Pression de vapeur	pas disponible
Densité et/ou densité relative	2,5-3,5 g/cm3
Densité de vapeur relative	pas disponible
Caractéristiques des particules	pas disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Informations pas disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec : l'humidité, l'eau (Suivre les instructions d'utilisation.) - pH suspension alcaline >11

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction avec :
Acide fort (formation de CO2,)
Poudre d'aluminium (hydrogène)
Agent oxydant, fort

10.4. Conditions à éviter

Humidité, Eau (Suivez les instructions d'utilisation.)
températures extrêmes (chaleur)

10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant, fort
Acide, concentré
Cascade
Aluminium
Nitrate d'ammonium

	Multipor FIX X710	Revision n. 4
		du 30/01/2024
		Imprimé le 30/01/2024
		Page n. 10/17
		Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)

Base de métal
acide hydrofluorique

10.6. Produits de décomposition dangereux

Informations pas disponibles

RUBRIQUE 11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les éventuels dangers du produit pour la santé ont été évalués sur la base des propriétés des substances contenues, selon les critères prévus par la norme de référence pour la classification.
Tenir compte par conséquent de la concentration des substances dangereuses éventuellement indiquées à la section 3, pour évaluer les effets toxicologiques induits par l'exposition au produit.

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) no 1272/2008

Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

ATE (Inhalation) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Oral) du mélange:	Non classé (aucun composant important)
ATE (Dermal) du mélange:	Non classé (aucun composant important)

QUARTZ

LD50 (Dermal):	> 2000 mg/kg
LD50 (Oral):	> 2000 mg/kg

	Multipor FIX X710	Revision n. 4
		du 30/01/2024
		Imprimé le 30/01/2024
		Page n. 11/17
		Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)

Ciment, Portland, clinker

LD50 (Dermal): 2000 mg/kg rabbit

HYDROXYDE DE CALCIUM

LD50 (Dermal): 2500 mg/kg
LD50 (Oral): > 2000 mg/kg Rat
LC50 (Inhalation aérosols/poussières): > 6,04 mg/l/4h

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Provoque une irritation cutanée

Provoque des lésions oculaires graves.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

: Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Provoque des lésions oculaires graves

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Sensibilisant pour la peau

Peut provoquer une réaction allergique cutanée. (clinker de ciment Portland)

Ciment:

Comité scientifique de la Commission européenne sur la toxicologie, l'écotoxicologie et l'environnement (SCTEE)

avis sur les risques sanitaires du Cr(VI) dans le ciment (Commission européenne, 2002).

http://ec.europa.eu/health/archive/ph_risk/committees/sct/documents/out158_en.pdf.

Évaluation épidémiologique de la survenue de dermatites allergiques chez les ouvriers du bâtiment liées à la teneur en Cr(VI) du ciment, NIOH, page 11, 2003.

Apparition d'une dermatite de contact allergique causée par le chrome dans le béton. An epidemiological investigation review, Kåre Lenvik, Helge Kjuus, NIOH, Oslo, décembre 2011.

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ciment:

Portland Cement Powder - Hazard Assessment Document EH75/7, UK Health and Safety Executive, 2006 : <http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf>.

Enquête sur les effets cytotoxiques et pro-inflammatoires des poudres de ciment dans les macrophages alvéolaires de rat, Van Berlo et al, Chem. Rés. Toxicol., septembre 2009 ; 22(9):1548-58

Cytotoxicité et génotoxicité des poudres de ciment dans les cellules épithéliales pulmonaires humaines A549 in vitro; Gminski et al, résumé de la conférence DGPT Mayence, 2008.

	Multipor FIX X710	Revision n. 4 du 30/01/2024 Imprimé le 30/01/2024 Page n. 12/17 Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)
---	--------------------------	--

CANCÉROGÉNITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ciment:
Portland Cement Powder - Hazard Assessment Document EH75/7, UK Health and Safety Executive, 2006 :
<http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf>.
Enquête sur les effets cytotoxiques et pro-inflammatoires des poudres de ciment dans les macrophages alvéolaires de rat, Van Berlo et al, Chem. Rés. Toxicol., septembre 2009 ; 22(9):1548-58
Cytotoxicité et génotoxicité des poudres de ciment dans les cellules épithéliales pulmonaires humaines A549 in vitro; Gminski et al, résumé de la conférence DGPT Mayence, 2008.

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Ciment:
Portland Cement Powder - Hazard Assessment Document EH75/7, UK Health and Safety Executive, 2006 :
<http://www.hse.gov.uk/pubns/web/portlandcement.pdf>.
Enquête sur les effets cytotoxiques et pro-inflammatoires des poudres de ciment dans les macrophages alvéolaires de rat, Van Berlo et al, Chem. Rés. Toxicol., septembre 2009 ; 22(9):1548-58
Cytotoxicité et génotoxicité des poudres de ciment dans les cellules épithéliales pulmonaires humaines A549 in vitro; Gminski et al, résumé de la conférence DGPT Mayence, 2008.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

Ciment:
Portland Cement Powder - Hazard Assessment Document EH75/7, UK Health and Safety Executive, 2006 :<

	Multipor FIX X710	Revision n. 4
		du 30/01/2024
		Imprimé le 30/01/2024
		Page n. 13/17
		Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)

RUBRIQUE 12. Informations écologiques

A utiliser selon les bonnes pratiques de travail. Ne pas disperser le produit dans l'environnement. Si le produit atteint des cours d'eau ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alerter immédiatement les autorités.

12.1. Toxicité

HYDROXYDE DE CALCIUM

LC50 - Poissons	50,6 mg/l/96h
EC50 - Crustacés	49,1 mg/l/48h
EC50 - Algues / Plantes Aquatiques	184,57 mg/l/72h
NOEC Chronique Crustacés	32 mg/l
NOEC Chronique Algues/Plantes Aquatiques	48 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

HYDROXYDE DE CALCIUM

Solubilité dans l'eau	1000 - 10000 mg/l
-----------------------	-------------------

Le produit/substance est inorganique.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Informations pas disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Informations pas disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT

L'attribution des numéros d'identification des déchets/noms de déchets doit être effectuée conformément aux spécifications CEE à l'industrie et au processus. Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

État physique : Poudre

Déchets dangereux selon la directive 2008/98/CE (directive-cadre sur les déchets).

Recueillir mécaniquement, placer dans des conteneurs spéciaux pour l'élimination.

Etat physique : solide (réponse : mélanges + eau)

Déchets non dangereux selon la directive 2008/98/CE (directive-cadre sur les déchets).

Codes de déchets/noms de déchets selon EWC/AVV : 10 13 14, 17 01 01

Emballages contaminés

L'attribution des numéros d'identification des déchets/noms de déchets doit être effectuée conformément aux spécifications CEE à l'industrie et au processus. Éliminer les déchets conformément à la législation en vigueur.

Les packs complètement vidés peuvent être recyclés. AVV 15 01 01 (emballages papier et carton), 15 01 05 (emballage composite)

RUBRIQUE 14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme dangereuse selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

pas applicable

pas applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Informations non pertinentes

RUBRIQUE 15. Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégorie Seveso - Directive 2012/18/UE
: Aucune

Restrictions relatives au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII Règlement (CE) 1907/2006

Aucune

Règlement (UE) 2019/1148 - relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

pas applicable

Substances figurant dans la Candidate List (Art. 59 REACH)

Sur la base des données disponibles, le produit ne contient pas de substances SVHC en pourcentage $\geq$ à 0,1%.

Substances sujettes à autorisation (Annexe XIV REACH)

Aucune

Substances sujettes à l'obligation de notification d'exportation Règlement (UE) 649/2012
:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Rotterdam
:

Aucune

Substances sujettes à la Convention de Stockholm

	Multipor FIX X710	Revision n. 4 du 30/01/2024 Imprimé le 30/01/2024 Page n. 16/17 Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)
---	--------------------------	--

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique du mélange
/ des substances indiqués dans la section 3 n'a été effectuée.

RUBRIQUE 16. Autres informations

Texte des indications de danger (H) citées dans les sections 2-3 de la fiche:

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, catégorie 1
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, catégorie 3
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.

LÉGENDE:

- ADR: Accord européen pour le transport des marchandises dangereuses sur route
- CAS: Numéro du Chemical Abstract Service
- CE50: Concentration ayant un effet sur 50% de la population soumise aux tests
- CE: Numéro d'identification dans l'ESIS (système européen des substances existantes)
- CLP: Règlement (CE) 1272/2008
- DNEL: Niveau dérivé sans effet
- EmS: Emergency Schedule
- ETA: Estimation Toxicité Aiguë
- GHS: Système harmonisé global de classification et d'étiquetage des produits chimiques
- IATA DGR: Règlement pour le transport des marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien
- IC50: Concentration d'immobilisation de 50% de la population soumise aux tests
- IMDG: Code maritime international

	Multipor FIX X710	<table border="1"> <tr><td>Revision n. 4</td></tr> <tr><td>du 30/01/2024</td></tr> <tr><td>Imprimé le 30/01/2024</td></tr> <tr><td>Page n. 17/17</td></tr> <tr><td>Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)</td></tr> </table>	Revision n. 4	du 30/01/2024	Imprimé le 30/01/2024	Page n. 17/17	Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)
Revision n. 4							
du 30/01/2024							
Imprimé le 30/01/2024							
Page n. 17/17							
Remplace la révision: 3 (du: 11/10/2023)							

7. Règlement (UE) 487/2013 du Parlement européen (IV Atp. CLP)
8. Règlement (UE) 944/2013 du Parlement européen (V Atp. CLP)
9. Règlement (UE) 605/2014 du Parlement européen (VI Atp. CLP)
10. Règlement (UE) 2015/1221 du Parlement européen (VII Atp. CLP)
11. Règlement (UE) 2016/918 du Parlement européen (VIII Atp. CLP)
12. Règlement (UE) 2016/1179 (IX Atp. CLP)
13. Règlement (UE) 2017/776 (X Atp. CLP)
14. Règlement (UE) 2018/669 (XI Atp. CLP)
15. Règlement (UE) 2019/521 (XII Atp. CLP)
16. Règlement délégué (UE) 2018/1480 (XIII Atp. CLP)
17. Règlement (UE) 2019/1148
18. Règlement délégué (UE) 2020/217 (XIV Atp. CLP)
19. Règlement délégué (UE) 2020/1182 (XV Atp. CLP)
20. Règlement délégué (UE) 2021/643 (XVI Atp. CLP)
21. Règlement délégué (UE) 2021/849 (XVII Atp. CLP)
22. Règlement délégué (UE) 2022/692 (XVIII Atp. CLP)

- The Merck Index. - 10th Edition
- Handling Chemical Safety
- INRS - Fiche Toxicologique (toxicological sheet)
- Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
- N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials-7, 1989 Edition
- Site Internet IFA GESTIS
- Site Internet Agence ECHA
- Banque de données de modèles de SDS de substances chimiques - Ministère de la santé et Institut supérieur de la santé

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.